

Manifestations

LIMONS

- 14 Juillet 2016 - Commémoration Fête Nationale
- 27 / 28 Août 2016 - Passage IRONMAN VICHY
- 27 Août - Tournoi POPOL - USL
- 04 Septembre 2016 - Fête Patronale - Inter Sociétés
- 16 Octobre - Concours de belote - Comité de Jumelage
- 22 Octobre 2016 - Repas dansant - USL

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations qui font vivre notre commune et nous remercions tous les participants à ces différentes journées.

Les 27 et 28 Août 2016, nous aurons sur notre commune le passage de l'IRONMAN de Vichy, l'organisation sollicite le bénévolat sur place, les personnes intéressées peuvent se faire inscrire en Mairie ou à la Communauté de Communes, également possible sur le site Web de cette compétition.

Le 4 Septembre aura lieu au stade de Limons la fête patronale que les élus et les associations s'efforcent d'organiser, merci de répondre présents à cette journée festive.



Avis aux Internautes, vous pouvez désormais surfer sur le Site de la Commune de Limons.

Les Artisans, Commerçants, Agriculteurs ou autres professions oubliés sur ce Site et qui souhaitent y apparaître peuvent en faire la demande à la Mairie (Commission Communication).
Pour y accéder, taper sur votre navigateur : www.limons.fr

Cadre de vie

Déjections canines sur la commune : Conformément à l'article R.632-1 du Code Pénal relatif à l'abandon de déjections hors des emplacements autorisés, il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils doivent ramasser celles-ci sur la voie publique.

Bruit : Les travaux de bricolage et jardinage sont autorisés aux jours et heures suivants :

Jours ouvrables : 8 h à 20 h

Samedi : 9 h à 19 h

Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h

Aire de jeux - Horaires d'ouverture été
du 1^{er} avril au 30 septembre de 9 h à 21 h

..... Rubrique « Vite dit »

La commune loue à partir du 1^{er} août 2016 un appartement T4 avec garage et jardin situé au 3 rue du Bois. Le loyer mensuel est de 467 €.

Toute personne intéressée par cette location est priée d'adresser une demande écrite à Monsieur le Maire le plus rapidement possible.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat de mairie : téléphone 04 73 94 71 54.

Permanences Mairie : Samedi matin de 10 h à 12 h sur Rendez-vous

J'aime ma commune, je la fais vivre

IPNS

L'écho Limonois

Lettre d'information aux habitants N° 7

Juin 2016

..... Nos amis de Roupeldange en visite à Limons

Le week-end de Pentecôte, le Comité de Jumelage Roupeldange - Limons et la Municipalité ont accueilli une délégation de 21 Roupeldangeois venus en car du département de la Moselle.

L'histoire du jumelage entre les 2 communes remonte à l'offensive nazie de 1940 en Moselle. Plusieurs familles de Roupeldange, évacuées de leur village occupé par les Allemands, ont été accueillies à Limons. En 1994 un jumelage a été instauré entre les 2 communes. Depuis un échange a lieu tous les 2 ans tantôt en Auvergne, tantôt en Moselle. Cette année les Roupeldangeois ont découvert le Bourbonnais avec la visite du Centre National du Costume de Scène à Moulins et du village médiéval de Charroux. Lorrains et Auvergnats ont partagé des repas très conviviaux et festifs.



- CA S'EST PASSÉ EN AVRIL *Concours Pétanque inter Sociétés.*

Réunions du Conseil Municipal des 21 mars, 11 avril et 23 mai 2016.

Les comptes rendus étant affichés sur le tableau devant la mairie, vous trouverez ci-dessous seulement les points essentiels.

-Le compte administratif de la commune année 2015 s'élève à :

Section de fonctionnement : dépenses : 425 587,20€ recettes : 539 204,95€

Section d'investissement : dépenses : 282 650,54€ recettes : 255 024,60€

-Le compte administratif de l'assainissement année 2015 s'élève à :

Section de fonctionnement : dépenses : 29 799,68€ recettes : 35 349,84€

Section d'investissement : dépenses : 60 485,90 € recettes : 283 120,57€

-A compter du 1^{er} janvier 2016, le Maire devrait bénéficier à titre automatique de l'indemnité de fonction fixée au taux de 31% de l'indice 2015. Pour faire économiser 6 900€ à la commune le Maire, C. Dessaptlarose, accepte seulement 25,5% de l'indice 2015

-Acceptation devis de 550€ pour installation des 10 ordinateurs à l'école (dotation du Conseil Départemental).

-Plantation d'une haie de 40 cyprès au fond du parking face à l'école par les employés communaux.

- Le Conseil Départemental achète des bandes de terrains entre le Ruisseau de Char et l'entrée du bourg en vue de l'élargissement du RD 43. Les propriétaires qui ne veulent pas vendre au prix proposé pourront être expropriés

-Vote des taux des taxes locales année 2016: Taxe d'habitation : 11,66 % (11,54 % en 2015), Foncier bâti : 16,53 % (16,37 % en 2015), Foncier non bâti : 81,38 % (80,57 % en 2015).

Produit attendu 196 760€ en 2016 (194 793€ en 2015)

- Le budget de la commune 2016 s'équilibre en exploitation à 477 037€ et en investissement à 307 550€.

- Le budget de l'assainissement s'équilibre en exploitation à 46 224€ et en investissement à 405 636€.

- Une jardinière en briques sera réalisée par les employés communaux devant le monument aux morts, et l'aménagement du talus à côté de la fontaine rue du Thuy est prévu.

-Le Maire donne lecture d'un courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy de Dôme qui informe que la destruction des nids d'hyménoptères ne sera plus assurée par le SDIS63 sur le domaine privé. Les requérants seront invités à contacter les entreprises privées compétentes en la matière. Si le requérant souhaite impérativement la mobilisation du service, le SDIS demandera en retour, une participation aux frais (200 à 500€ en fonction des personnels nécessaires à l'intervention). La destruction de ces nids sera maintenue à titre gratuit sur le domaine ou la voie publique.

-Le contrat emploi d'avenir signé pour 3 ans se termine le 31 juillet 2016.

-A compter du 1^{er} août 2016, un adjoint technique 2^{ème} classe sera recruté sur l'emploi vacant de Mr Lacroix Gérard (mis à la retraite).

-Des modifications, adoptées à l'unanimité, ont été apportées au règlement de la cantine :

- Ajout du paragraphe : « tout retard de paiement constaté au 31 juillet de l'année scolaire en cours engendrera la non-inscription à la cantine scolaire de votre ou vos enfants pour l'année scolaire suivante ; jusqu'à complet règlement ». Pour votre information, l'incident de paiement sera communiqué à la commune de Luzillat, partenaire du RPI.

- Prix des repas : enfant qui mange régulièrement: 2,30€ ; occasionnellement et employé municipal qui travaille à la cantine : 3,50€ ; enseignant, autre personne extérieure : 4,50€.

-Syndicat électrique : remplacement de l'horloge électrique de l'éclairage public rue des Pertoux et rue des Vignères : Coût total 500€.

-Les garderies périscolaires deviendront communales à partir de la rentrée 2016/2017.

..... **Avis de la mairie**

Rappel : Avis aux parents - La Commune rembourse à hauteur de 50% les transports scolaires des enfants de Limons scolarisés à Luzillat pour 2015-2016. Pour obtenir ce remboursement les parents devront présenter en Mairie, avant le 22/07/2016, les 2 factures et les justificatifs de paiement ou échéancier de prélèvement et un RIB .



- CA S'EST PASSÉ EN MAI

Vente Fleurs et Plants – APE



Commémoration 8 Mai 1945 Armistice



Circuit « Gentiane Express » VLL



- CA S'EST PASSÉ EN JUIN *Fête du Four aux Baraques*

